

Une mutuelle pour tous grâce à la commune

Publié le 10/03/2015 par Étienne Béguin

Actiom, association loi 1901, a créé l'opération « Ma commune, ma santé », qui consiste à proposer aux résidents des communes partenaires du projet la possibilité d'adhérer à une mutuelle négociée. Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux en janvier, la commune de Saint-Ciers s'est associée à la démarche et est désormais en capacité de proposer cette mutuelle.

« La collectivité a souhaité apporter une réponse à ces difficultés rencontrées par certains de ses administrés en proposant une protection sociale et l'amélioration de leur pouvoir d'achat », explique Nadine Hervé, adjointe au maire et ancienne professionnelle de l'assurance. C'est un projet qui me tenait à cœur, poursuit Mme Hervé. Je crois que tout le monde a le droit d'être bien couvert. Individuellement, c'est souvent trop coûteux ».

L'opération blanche ne coûte rien à la commune qui sert de relais uniquement. Pour profiter de cette proposition, il suffit de se rendre en mairie (s'adresser à Nathalie Montaigut, du Centre communal d'action sociale) afin de retirer la plaquette de présentation. Les personnes intéressées pourront être mises en relation avec le commercial de l'association qui les aidera à remplir le dossier. « Ça commence à se savoir, souligne Mme Hervé. Un premier contrat vient d'être signé et une dizaine d'autres sont en cours de traitement. Les gens peuvent venir se renseigner, ça n'engage à rien. Il faut comparer, mais pas seulement les prix. Il faut aussi regarder les garanties ».

Précarité sanitaire

A ce jour, quelques quatre millions et demi de Français n'ont plus accès à une couverture de frais de santé. D'autres ont une couverture minimale en raison d'un manque de moyens financiers.

Les causes sont multiples : précarité, isolement, pouvoir d'achat en baisse, montant et revalorisation des pensions de retraite en baisse, chômage, difficultés d'accès à un premier emploi... Et si dès 2016, l'ensemble des salariés français pourront bénéficier d'une mutuelle d'entreprise obligatoire, ce ne sera pas le cas de tous les non-salariés : professions indépendantes, retraités, demandeurs d'emploi... qui doivent payer au prix fort leur mutuelle.

Étienne Béguin